

Débat public

« La Mer en débat »

Documents stratégiques de façade et éolien en mer
20 novembre 2023 – 26 avril 2024

Synthèse

Étude complémentaire « La parole aux élus » :
retour d'expérience de 13 élus et acteurs
autour du parc éolien en mer du banc de Guérande.

Commande du débat public
présidé par Floran Augagneur
vice-président de la CNDP

Interviews réalisées du 20 février au 4 avril 2024
par Brigitte Bornemann (B-BC) avec Charlotte Michel (LittOcéan)

Contexte de l'étude complémentaire

La demande du Débat public « La Mer en débat » présidé par Floran Augagneur, Vice-président de la CNDP consistait, à travers l'étude complémentaire, à recueillir le retour d'expériences d'élus, d'associations et d'acteurs, directement impliqués dans la préparation et le suivi relationnel de la création du premier parc en mer opérationnel du Banc de Guérande, dit « parc de Saint-Nazaire ».

La Mer en Débat est le débat unique sur la thématique de la planification des zones propices pour l'implantation éventuelle de nouveaux parcs et d'EMR.

L'émergence d'une vision d'ensemble et simultanée est apportée par ce débat qui s'est tenu entre le 20 novembre 2023 et le 26 avril 2024, et fait l'objet d'un rapport qui sera remis au plus tard le 26 juin aux maîtres d'ouvrage DGEC et RTE.

L'étude complémentaire confiée à B-Bornemann Conseil, s'inscrit dans cet esprit, avec la spécificité de d'avoir recueilli les avis lors d'entretiens libres, individuels et de proximité. Les élus « cible » des collectivités qui perçoivent la taxe éolienne ont été retenus, ainsi que ceux qui voient les éoliennes du parc du Banc de Guérande, mais sont exclus de cette compensation, parce que n'étant pas dans le 12 milles convenus pour être dédommagés.

Alors que la demande des élus est d'ouvrir une nouvelle gouvernance en matière d'information et de consultation par l'implantation des parcs éoliens en mer, les représentants des associations de la société civile organisée souhaitent également être mieux intégrés et sollicités pour apporter des compléments d'informations scientifiques et sociétales.

La durée des entretiens menés était comprise entre 1h30 et 2h30. Les personnalités ont toutes collectivement et utilement apporté leurs retours d'expériences, en vue de la planification des zones propices pour l'implantation éventuelle de nouveaux parcs et d'EMR. Ceci faisant partie de l'élaboration en cours d'une stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte. Un événement supplémentaire est survenu au cours de la période de la réalisation des entretiens avec la présentation des zones propices NAMO le 7 mars, lors d'une réunion tenue par la Préfecture maritime. Nous avons pu noter un changement de ton pour les trois élus interviewés après cette date, qui démontrait la solidarité institutionnelle et politique des collectivités des départements limitrophes du Morbihan.

Cette étude a également été présentée en avant-première lors de la rencontre-débat du 22 mars au Pouliguen organisée par la CNDP, où les premières réactions d'élus ont été exposées et ont permis de mettre en commun les observations et les réactions d'une centaine de personnes.

Cette conclusion présente :

- Les élus et les personnalités ainsi que la carte géographique des collectivités de la zone géographique et d'influence du parc du banc de Guérande d'EDF Renouvelable et EIH.s (Enbridge)
- Une synthèse de ce qui a marché, de ce qui n'a pas marché et les recommandations des 13 personnes interviewées.

Élus et acteurs interrogés



Jean-Pierre BLANC
Maire de Prinquiau



Emmanuelle DACHEUX
Maire de Piriac-sur-Mer



Rodolphe BERON
Adjoint, Piriac-sur-mer



Christophe DAGUIZE
Conseiller municipal,
Pornichet



Fabien GABORIT
Président de la communauté de
communes, Noirmoutier



Philippe LE FUR
Maire de l'île d'Houat



Claudine LE BERRE
Adjointe, Île d'Houat
(vidéo)



Norbert SAMAMA
Maire du Pouliguen



David SAMZUN
Maire de Saint-Nazaire



Ion TILLIER
Directeur adjoint du
COREPEM



Nathalie BEAUZEMONT
Présidente de l'association
Gardiens du large

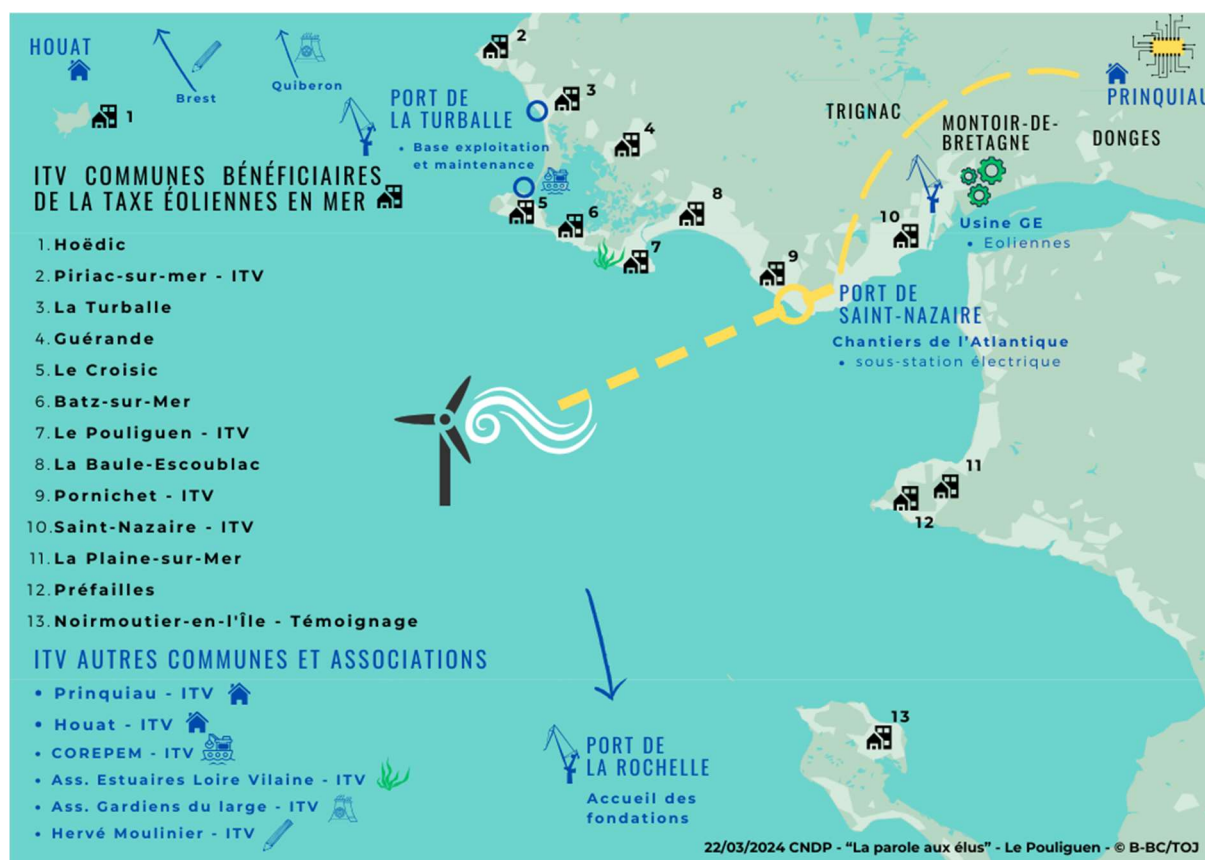


Jean-Claude MÉNARD
Président de l'association
Estuaire Loire-Vilaine



Hervé MOULINIER
Ancien Président-fondateur du
Pôle Mer
Bretagne Atlantique

NB : Les entretiens de Christophe Daguize et Fabien Gaborit ont été réalisés après la rencontre-débat « La parole aux élus » du 22 mars 2024 qui s'est tenue au Pouliguen.



De l'analyse des entretiens se dégagent plusieurs aspects, positifs ('ce qui a marché') et négatifs ('ce qui n'a pas marché'), qui indiquent, selon les élus interviewés, là où devra être porté l'effort dans les consultations à venir. C'est l'objet des recommandations qui viennent en conclusion de cette étude.

Les élus et acteurs interrogés ont exprimé leur avis sur ce qui a bien fonctionné ou, au contraire, justifierait de substantielles améliorations du dispositif à l'avenir, dans le cadre de la mise en service du parc éolien du Banc de Guérande.

Ci-après, la synthèse de leurs réflexions, proposée par B-Bornemann Conseil.

Ce qui a marché

L'ensemble des personnalités interviewées ont en particulier mis l'accent sur les points suivants :

Tous les interviewés s'accordent pour saluer la prise de conscience et l'acculturation scientifique et technique pour ce qui concerne le milieu marin et les activités maritimes, plus particulièrement le développement de l'éolien en mer et son importance dans le mix énergétique.

Outre un début d'appropriation du fait maritime, il y a ce sentiment des élus qu'ils peuvent devenir des acteurs à part entière des questions de transition énergétique, y compris sous forme de projets plus locaux d'autonomie énergétique (photovoltaïque, hydrolien, géothermie, etc.), ce qui est particulièrement vrai dans le cas des îles.

Un autre aspect positif est celui de la relance des ports en termes d'infrastructures, d'équipements, et d'emplois, ainsi que le reversement d'une partie de la taxe éolienne aux communes (aux côtés de celle qui est versée au Comité régional des pêches), amenant ainsi à tisser davantage de liens inter-territoires au sein de chacune des régions.

Ce qui n'a pas marché

D'une manière générale, il ressort que l'ensemble de ces acteurs ait manqué d'informations et ce ressentiment a été accentué au cours de l'enquête par la présentation par l'État de sa carte de propositions de zones propices à l'éolien en mer Bretagne – Pays de la Loire.

Malgré ce sentiment d'acculturation, la demande des territoires reste grande quant à la transmission de connaissances intégrées intelligibles. Il y a foison d'études mais qui, telles qu'elles sont rendues, restent inaccessibles.

L'autre déconvenue, soulignée à de nombreuses reprises, est celle des photomontages qui n'ont pas tenu leurs promesses face à la réalité.

Concernant le processus de consultation, avant que le premier parc éolien de Saint Nazaire ne voie le jour, il y a eu cette longue période d'environ 10 ans, qui a laissé le temps de l'information et de la négociation mais, avec l'accélération en cours, il y a une grande crainte que le débat ne soit tronqué au profit de prises de décision qui elles-mêmes s'accélèrent. La mise à connaissance très tardive par l'Etat de la cartographie des zones considérées comme favorables aux parcs éoliens, en est un exemple très choquant pour les élus.

Dans ce débat centré sur le développement des parcs éoliens, l'identité culturelle des territoires, y compris en termes de paysages, est insuffisamment prise en compte. Une fois le débat préalable à l'installation du parc terminé, il y a ce sentiment d'absence de retour d'informations sur la construction, le fonctionnement, et le suivi des impacts du parc.

Ce sentiment d'exclusion s'étend aux documents stratégiques de façade qui, localement, restent largement inconnus car considérés comme trop opaques et peu lisibles.

Recommandations

Les recommandations qui suivent émanent des remarques qui précèdent.

Pour les élus, c'est avant tout la **mise en relation avec l'identité de leur territoire côtier** qui importe. Par côtier, beaucoup considèrent à présent que leur territoire est à la fois à caractère littoral et maritime en termes de **paysages et des activités** qui le caractérisent. Ceci est bien sûr particulièrement vrai pour les îles qui veulent se sortir de la mono-activité du tourisme et se tournent vers l'océan qui les entoure.

Le domaine public maritime est de la compétence de l'État, mais les communes littorales doivent pouvoir être **parties prenantes du processus de prise de décision quant à son devenir**. À cet égard, les volets maritimes de SCoT et d'inter-SCoTs entre territoires, devraient être davantage encouragés.

Les territoires ne sont pas des entités figées mais évoluent avec la société. Ils sont au centre de la **politique de transition écologique menée par l'État**, et en sont donc des **acteurs incontournables**, à terre et en relation avec la mer.

Les paysages et les activités, dont la pêche, qui caractérisent les territoires côtiers, exigent que les parcs éoliens soient **le plus éloigné possible**, non pas entre 10 et 18kms, mais de 25 à 30kms de la côte, à savoir en dehors des eaux territoriales, tout en tenant compte des activités de pêche.

Le développement des parcs éoliens en mer ouvre, en l'élargissant, la question de la gestion intégrée des zones côtières afin que, de la mer vers la terre, du bassin versant au littoral et à la mer, soit co-construit un écosystème sécurisé (une chaîne de valeur) regroupant les parties prenantes que sont l'Etat, les collectivités, les habitants, les opérateurs industriels, entreprise moyenne et startups. C'est sur ces nouvelles bases qu'il faudrait relancer **une expérimentation nationale de gestion intégrée terre-mer**, dans le cadre et pour l'appropriation locale des documents stratégiques de façade.

Remerciements aux élus et acteurs de la société civile qui ont participé au retour d'expérience sur le parc éolien en mer du banc de Guérande :

Norbert Samama, Nicolas Criaud (Maire de Guérande) et Alain Blanchard (ANEL), David Samzun et son cabinet, Emmanuelle Dacheux, Rodolphe Beron, Philippe Le Fur, Claudine Le Berre, Jean-Pierre Blanc, Fabien Gaborit, Christophe Daguize et Jean-Claude Pelleteur, Ion Tillier, Hervé Moulinier, Nathalie Beauzemont, Jean-Claude Ménard.

Remerciements à EDF Renouvelables et Enedis :

Olivier de La Laurencie, Directeur de projets Energies Marines – EDF Renouvelables
James Dambrine, attaché de presse – Enedis

Membres des équipes ayant participé à l'étude complémentaire :

B-Bornemann Conseil : Brigitte Bornemann (entretiens), Dominique Goujon-Testart, Aziliz Le Grand, Élise Martinez, Thomas Olive-Javoise (Alternant en droit maritime – Master 2 UBO).

LittOcéan : Charlotte Michel (entretiens). Remerciements à Catherine Bersani, Présidente, Yves Henocque et Bernard Kalaora.